

**Rapport d'inspection prévu par la  
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

## Rapport public initial

**Date d'émission du rapport :** 16 septembre 2024.

**Numéro d'inspection :** 2024-1070-0006

**Type d'inspection :**  
Incident critique

**Titulaire de permis :** Carlingview Manor Operating Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Carlingview Manor, Ottawa

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 9, 10, 11, 12, 13 et 16 septembre 2024.

Les inspections concernaient :

- le registre : n° 00121070/rapport du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) 2420-000040-24 concernant un incident qui a occasionné à une personne résidente une blessure pour laquelle elle a été transportée à l'hôpital, et qui a provoqué un changement important dans son état de santé.
- le registre : n° 00121303/rapport du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) 2420-000041-24 concernant un incident allégué de mauvais traitements d'ordre physique d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.
- le registre : n° 00122042/rapport du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) 2420-000047-24 concernant un incident allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.
- le registre : n° 00124845/rapport du Système de rapport d'incidents critiques (SIC) 2420-000052-24 concernant un incident allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District d'Ottawa**

347, rue Preston, bureau 410  
Ottawa, ON K1S 3J4  
Téléphone : 877 779-5559

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Comportements réactifs
- Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

#### **Non-respect du paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)**

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les soins prévus dans le programme de soins d'une personne résidente pour empêcher une récurrence de mauvais traitements d'ordre sexuel envers une autre personne résidente, fussent fournis tel que le précisait le programme.

Sources : Rapports du Système de rapport d'incidents critiques 2024-000047-24 et 2024-000048-24, examen des dossiers médicaux de personnes résidentes et entretien avec la directrice ou le directeur des soins infirmiers et une infirmière ou un infirmier.